

21.11.2012 - 16:22 Uhr

## Prévoyance vieillesse Les besoins de larges pans de la population ne sont pas pris en compte

Bern (ots) -

Le Conseil fédéral a présenté les orientations des futures réformes de la prévoyance vieillesse. Le fait qu'il considère les prestations des 1er et 2e piliers ensemble est une bonne chose, car c'est ainsi que le prévoit la Constitution fédérale.

Ses propositions ne tiennent malheureusement pas compte des besoins de larges pans de la population. Aujourd'hui, le revenu touché sous forme de rentes par les travailleurs et travailleuses qui ont reçu des petits salaires ou des salaires moyens est trop faible. Le mandat constitutionnel, selon lequel le niveau de vie antérieur à la retraite doit être maintenu dans une mesure appropriée une fois celle-ci venue n'est pas encore réalisé. Les rentes sont à la traîne derrière l'évolution des salaires. Et les futures rentes du 2e pilier sont sous pression. Aujourd'hui, avoir eu une vie professionnelle complète ne garantit pas que l'on percevra une rente de vieillesse décente. Il est donc vraiment nécessaire de relever clairement de 10 % les rentes de vieillesse, comme le demande l'initiative populaire que l'Union syndicale suisse (USS) a décidé de lancer vendredi 16 novembre.

En voulant baisser le taux de conversion minimal, le Conseil fédéral s'accommode d'une baisse des rentes. Et le mécanisme d'intervention prévu pour geler les rentes AVS est aussi une attaque contre les revenus réalisés sous forme de rentes.

Les intentions du Conseil fédéral en matière d'âge de la retraite sont, elles aussi, éloignées des besoins des citoyens et citoyennes de ce pays. La situation des travailleurs et travailleuses âgés et surtout celle des femmes sur le marché de l'emploi est difficile. Près d'un tiers des personnes de plus de 58 ans préféreraient travailler pendant leur retraite plutôt que de devoir renoncer à leur travail. La moitié des femmes qui arrêtent de travailler avant 64 ans le font parce que leur travail est trop lourd pour leur santé. Relever l'âge de la retraite des femmes ou restreindre les possibilités de retraite anticipée est une mesure irréaliste et créera de nouveaux problèmes.

Un projet de réforme qui ne tient pas compte de ce qui tracasse la population est voué à l'échec. Jusqu'à ce jour, l'USS est toujours parvenue à faire obstacle aux révisions de la prévoyance vieillesse qui ne tenaient pas compte des besoins des retraité(e)s actuels et futurs.

Contact:

Doris Bianchi (076 564 67 67), secrétaire dirigeante chargée de la sécurité sociale à l'USS, et  
Thomas Zimmermann (079 249 59 74), responsable de la communication et porte-parole de l'USS, se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100728782> abgerufen werden.